



Licenciement orchestré et malhonnête

Par **AlyzeeMartin**, le **03/10/2024** à **15:34**

Bonjour,

Mon manager m'a licenciée en période d'essai.

Il me rapportait que l'équipe se plaignait de moi, mais pourtant je ne faisais rien qui puisse me mettre en faute.

Il me rapportait que des collègue lui rapportait insulte, ce qui est totalement faux.

Je n'avais rien à me reprocher, et lui, manager étai en periode d'essai, il voulait me licencier, assez rapidement pour éviter les complications d'après période d'essai.

En fait, ce jour là, il m'a ridiculisée devant les clients, m'a fait une quinzaine de remarques injustifiées qu'il ne fait que à moi et pas à d'autres. Il me donnait constamment les tâches les plus ingrates.

Il a tout simplement mis en place par malhonnêteté mon licenciement, en me rabaissant constamment, dans le but que je sortes de mes gonds, ce qui a marché. A ce moment, il a demandé à des témoins de venir. Une fois sortie de mes gonds pour récupérer une estime personnelle bafouée, il pouvait le licenciée avec un motif, et jouer le manager modèle. Assurer sa place tout en mettant en perile mes études en alternance.

Comment dénoncer ce genre de pratiques?

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **03/10/2024** à **21:37**

Bonsoir et bienvenue

Rapprochez vous d'un syndicat ou de l'inspection du travail.

Par **nana11**, le **05/11/2024** à **16:39**

J'ai trouvé des preuves après avoir déposé mon dossier au CPH que faire

Par **Pierrepaulejean**, le **05/11/2024** à **18:13**

bonjour

en période d'essai, ce n'est pas un licenciement

il a mis fin à cette période d'essai

Par **miyako**, le **06/11/2024** à **09:16**

Bonjour,

[quote]

J'ai trouvé des preuves après avoir déposé mon dossier au CPH que faire

[/quote]

Il faudra monter un dossier complet d'abus de droit et de harcèlement moral vis de votre supérieur hiérarchique .

Pour le harcèlement moral ,le dépôt d'une plainte nominative contre votre supérieur hiérarchique est indispensable avec un dossier solide

Monter votre dossier à un avocat avant de vous lancer dans un telle procédure CPH .

Lors du bureau de conciliation et d'orientation essayer de trouver un compromis amiable ,cest la meilleure solution.

Cordialement

Par **Isadore**, le **06/11/2024** à **10:06**

Bonjour,

Et ayez conscience que vu votre ancienneté vous n'aurez pas droit à grand-chose même si vous gagnez au titre de la rupture abusive de la période d'essai.

Comme le conseille Miyako, voyez avec un avocat pour voir si une plainte est possible pour harcèlement moral.

Sinon vous pouvez partir pour plusieurs années de procédure pour espérer quelque chose comme un mois de salaire, ce qui est peu au vu du temps et l'énergie que vous y consacrerez.